

**Première Nation Malécite de Viger**

**États financiers consolidés  
au 31 mars 2015**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 et 3
États financiers	
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé des résultats	5
État consolidé de l'évolution des actifs financiers nets	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 à 20

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du Conseil de Bande de la  
Première Nation Malécite de Viger

**Raymond Chabot Grant Thornton**  
S.E.N.C.R.L.  
300, boul. de l'Hôtel-de-Ville  
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5C6

Téléphone : 418 862-6396  
Télécopieur : 418 862-3570  
[www.rcgt.com](http://www.rcgt.com)

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Première Nation Malécite de Viger, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2015 et les états consolidés des résultats, de l'évolution des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### ***Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Opinion***

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Première Nation Malécite de Viger au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Rivière-du-Loup  
Le 22 juillet 2015

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique no A106596

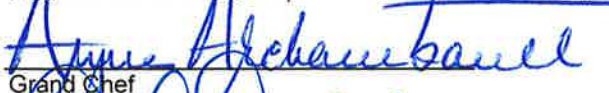
**Première Nation Malécite de Viger**  
**État consolidé de la situation financière**  
 au 31 mars 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Encaisse (note 5)	559 337	266 891
Débiteurs (note 6)	63 872	101 774
Fonds en fiducie du gouvernement fédéral (note 7)	294 030	285 935
Stocks destinés à la vente (note 8)	4 020	6 028
Sommes à recevoir des gouvernements et d'autres organismes publics (note 9)	438 170	448 678
Placements, au coût (note 10)	102 069	1 336
Total des actifs financiers	<u>1 461 498</u>	<u>1 110 642</u>
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs (note 11)	193 497	529 158
Sommes à payer à des gouvernements et d'autres organismes publics (note 12)	1 126	
Revenus reportés (note 13)	134 999	26 249
Dette à long terme (note 14)	397 569	342 177
Obligations relatives au titre des avantages du personnel (note 15)	42 609	41 328
Total des passifs	<u>769 800</u>	<u>938 912</u>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	<u>691 698</u>	<u>171 730</u>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Placements immobiliers (note 16)	42 406	43 505
Immobilisations corporelles (note 17)	1 572 356	1 461 696
Droits de pêche	3 108 650	3 211 038
Dépôt de garantie		1 000
Charges payées d'avance (note 18)	28 394	85 970
Total des actifs non financiers	<u>4 751 806</u>	<u>4 803 209</u>
<b>Surplus cumulés</b>	<u>5 443 505</u>	<u>4 974 939</u>

Éventualités (note 20)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le Conseil de Bande,

  
 Grand Chef

  
 Chef conseiller

  
 Chef conseiller

  
 Chef conseiller

  
 Chef conseiller

## Première Nation Malécite de Viger

### État consolidé des résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	Budget 2015 (note 27)	2015	2014
	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>			
Gouvernement fédéral <sup>(1)</sup>			
A.A.D.N.C.	710 396	908 581	791 174
C.E.P.N.		13 833	
Pêches et Océan Canada	230 000	52 000	154 098
CLPN	190 438	203 239	192 163
Ministère des ressources naturelles		90 435	90 435
A.P.N.Q.L.		30 000	
Secrétariat à la condition féminine <sup>(2)</sup>		20 000	
Secrétariat aux Affaires Autochtones <sup>(2)</sup>	150 000	176 500	150 000
C.R.É. du Bas-Saint-Laurent <sup>(2)</sup>		38 525	38 525
MCCCF <sup>(2)</sup>	17 500	26 250	26 250
Ministère du Conseil exécutif <sup>(2)</sup>			1 500
Transcanada		100 000	15 000
Subventions sur immobilisations corporelles et droits de pêche - Pêches et Océan Canada		165 448	171 273
Activités commerciales	1 970 900	2 104 349	2 424 009
Revenus d'intérêts - Placements en fidéicommiss (note 7)		8 095	7 062
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles		22 500	
Autres revenus	36 000	61 789	65 124
	<u>3 305 234</u>	<u>4 021 543</u>	<u>4 126 612</u>
<b>Dépenses</b>			
Éducation	370 981	398 323	480 923
Santé		840	(115)
Développement économique	365 316	677 628	612 349
Services communautaires	106 962	178 662	176 802
Administration de la bande	672 250	555 013	563 011
Programmes d'emploi	187 615	204 488	192 163
Activités commerciales	1 643 860	1 333 802	1 662 549
Amortissement des immobilisations corporelles et des placements immobiliers	84 500	84 559	98 694
Amortissement des droits de pêche	117 175	119 663	118 413
	<u>3 548 659</u>	<u>3 552 977</u>	<u>3 904 787</u>
<b>Surplus (déficit) de l'exercice</b>	<u>(243 425)</u>	<u>468 566</u>	<u>221 825</u>
Surplus cumulés au début		<u>4 974 939</u>	<u>4 753 114</u>
Surplus cumulés à la fin		<u>5 443 505</u>	<u>4 974 939</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

<sup>(1)</sup> Subventions fédérales destinées au fonctionnement (note 4)

<sup>(2)</sup> Subventions provinciales destinées au fonctionnement (note 4)

**Première Nation Malécite de Viger**  
**État consolidé de l'évolution des actifs financiers nets**  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
<b>Surplus de l'exercice</b>	<b>468 566</b>	<b>221 825</b>
Immobilisations corporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(278 344)	(516 083)
Subventions sur immobilisations corporelles	82 724	46 273
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(22 500)	
Cession d'immobilisations corporelles	24 000	
Amortissement des immobilisations corporelles	83 460	97 595
	<b>(110 660)</b>	<b>(372 215)</b>
Immobilisations incorporelles		
Acquisition de droits de pêche	(100 000)	(175 000)
Subvention sur droits de pêche	82 724	125 000
Amortissement des droits de pêche	119 663	118 413
	<b>102 387</b>	<b>68 413</b>
Amortissement des placements immobiliers	1 099	1 099
Radiation du dépôt de garantie	1 000	
Variation des charges payées d'avance	57 576	(18 499)
	<b>59 675</b>	<b>(17 400)</b>
<b>Augmentation (diminution) des actifs financiers nets</b>	<b>519 968</b>	<b>(99 377)</b>
Actifs financiers nets au début de l'exercice	171 730	271 107
<b>Actifs financiers nets à la fin de l'exercice</b>	<b>691 698</b>	<b>171 730</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Première Nation Malécite de Viger

### État consolidé des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Surplus de l'exercice	468 566	221 825
Éléments hors caisse		
Placements en fidéicommis	(8 095)	(7 062)
Radiation du dépôt de garantie	1 000	
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(22 500)	
Amortissement des placements immobiliers	1 099	1 099
Amortissement des immobilisations corporelles	83 460	97 595
Amortissement des droits de pêche	119 663	118 413
Variations des éléments hors caisse de l'état de la situation financière	643 194	431 870
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Débiteurs	48 409	491 123
Créditeurs	(333 254)	(63 307)
Revenus reportés	108 750	(108 851)
Charges payées d'avance	57 576	(18 499)
Stocks	2 008	1 227
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>526 683</u>	<u>733 563</u>
<b>ACTIVITÉS LIÉES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(278 344)	(516 083)
Acquisition de droits de pêche	(100 000)	(175 000)
Subventions sur immobilisations corporelles et droits de pêche	165 448	171 273
Cession d'immobilisations corporelles	24 000	
Flux de trésorerie liés aux activités d'immobilisations corporelles et incorporelles	<u>(188 896)</u>	<u>(519 810)</u>
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENTS</b>		
Variation nette des avances à une société	(99 733)	
Placements	(1 000)	
Flux de trésorerie liés aux activités de placements	<u>(100 733)</u>	
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Effets à payer	(14 608)	(366 301)
Emprunts à long terme	70 000	300 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>55 392</u>	<u>(66 301)</u>
<b>Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>292 446</b>	<b>147 452</b>
Encaisse au début	266 891	119 439
Encaisse à la fin	<u>559 337</u>	<u>266 891</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

	2015	2014
	\$	\$
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Intérêts reçus durant l'exercice	8 114	7 062
Intérêts payés durant l'exercice	18 986	14 781

## **Première Nation Malécite de Viger**

### **Notes complémentaires**

au 31 mars 2015

---

#### **1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

La Première Nation Malécite de Viger existe en vertu de la Loi sur les Indiens sans être constituée en société par actions. Ses activités sont gérées par un Conseil qui, considéré comme un gouvernement local, est composé d'un Grand Chef et d'au moins quatre chefs conseillers dans le but d'administrer les avoirs de la Nation dans le meilleur intérêt de la communauté.

Les chiffres de l'exercice comprennent les comptes de la Première Nation Malécite de Viger et du CLPN

#### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

##### **Règles comptables de base**

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, contenues dans le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

##### **Entité comptable**

L'entité comptable de la Première Nation Malécite de Viger comprend le gouvernement de cette Première Nation et toutes les entités qui sont sous le contrôle de cette dernière.

##### **Estimations comptables**

Pour dresser des états financiers consolidés, le Conseil doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que le Conseil possède des événements en cours et sur les mesures qu'il pourrait prendre à l'avenir. Les postes nécessitant des estimations élevées sont les revenus reportés, les immobilisations corporelles et les droits de pêche. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

##### **Principes de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Première Nation Malécite de Viger et de sa filiale Société de développement Wulustuk inc.

##### **Classement des actifs**

Les actifs sont classés comme actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers peuvent servir à couvrir les passifs existants ou à financer des activités futures. Les actifs non financiers sont constitués des éléments d'actif acquis, construits, développés ou mis en valeur qui, normalement, ne produisent pas de ressources servant à rembourser les dettes existantes. Ils sont normalement utilisés pour fournir des services publics, peuvent être consommés dans le cours normal des activités et ne sont pas destinés à être vendus. Ils incluent les immobilisations corporelles et incorporelles, les charges payées d'avance, les placements immobiliers et le dépôt de garantie.



**Première Nation Malécite de Viger**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 mars 2015

**2 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

**Liquidités**

Les liquidités comprennent l'encaisse et les soldes bancaires moins les découverts bancaires.

**Instruments financiers**

Les instruments financiers comprennent les liquidités, les débiteurs, les avances à une société, les créditeurs, les revenus reportés et la dette à long terme. Sauf indication contraire, la direction estime que la nation n'est pas exposée à des risques financiers de taux d'intérêt ou de crédit provenant de ces instruments financiers. La juste valeur de ces instruments financiers est proche de leur valeur comptable.

**Placements immobiliers, immobilisations corporelles et droits de pêche**

Les placements immobiliers, les immobilisations corporelles et les droits de pêche sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé.

Les placements immobiliers, les immobilisations corporelles et les droits de pêche sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, les taux annuels et les périodes qui suivent :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux et périodes</u>
Placements immobiliers		
Bâtiments	Linéaire	40 ans
Immobilisations corporelles		
Bâtiments	Linéaire et dégressif	40 ans et 4 %
Entrepôt - Rimouski	Linéaire	40 ans
Équipements	Linéaire et dégressif	15 ans et 10 %
Mobilier et équipement de bureau	Linéaire et dégressif	15 ans et 20 %
Centre administratif	Linéaire	40 ans
Maisons mobiles, chalets et ameublement	Linéaire	40 ans
Matériel roulant	Linéaire	5 ans
Bateaux	Linéaire	10 ans
Équipement informatique	Linéaire et dégressif	15 ans et 30 %
Logiciels	Dégressif	30 %
Droits de pêche	Linéaire	40 ans

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et l'acquisition de droits de pêche subventionnés par le A.A.D.N.C. et autres organismes sont imputées à l'état des résultats par activité du projet approprié.

**Dépréciation des actifs à long terme**

Les placements immobiliers, les immobilisations corporelles et les droits de pêche sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

**Première Nation Malécite de Viger**  
**Notes complémentaires**  
au 31 mars 2015

---

**2 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

**Aide gouvernementale**

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles et aux droits de pêche sont comptabilisées en déduction du coût des immobilisations corporelles et des droits de pêche auxquels elles se rapportent.

**Actifs financiers nets**

Les états financiers de la nation sont présentés de manière à souligner les actifs financiers nets comme étant la mesure de la situation financière. Les actifs financiers nets de la nation correspond au total des actifs moins le total des passifs financiers. Elle est constituée de deux composantes : les actifs non financiers et les surplus cumulés.

**Constatation des produits**

La Première Nation Malécite de Viger comptabilise ses produits lorsqu'il existe une preuve convaincante d'une entente avec un prix déterminé, que les produits sont livrés ou que les services sont rendus et que l'encaissement est raisonnablement assuré. Les produits reportés représentent les encaissements pour lesquels les produits ne sont pas gagnés.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de la Première Nation Malécite de Viger est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements dont le terme est égal ou inférieur à trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

**Évaluation des stocks destinés à la revente**

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

**Revenus et dépenses**

*Revenus*

Le financement par voie d'autorisation de financement de contribution doit figurer séparément par le numéro de service dans les tableaux financiers vérifiés. Tout solde inutilisé ou toute dépense inadmissible doit figurer à titre de sommes que la Première Nation Malécite de Viger doit verser au Ministre. Tout déficit justifié par des demandes de remboursement de dépenses admissibles doit figurer à titre de comptes à recevoir.

Les projets et services non achevés sous une autorisation de financement de contribution ou dans le cadre d'une autorisation de financement de paiements de transfert souple doivent être inscrits comme revenus reportés.

**Première Nation Malécite de Viger**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 mars 2015

**2 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

**Impôts sur les bénéfices**

La Première Nation Malécite de Viger utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices de sa filiale. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber.

**3 - FRAIS D'INTÉRÊTS**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	18 102	14 731
Intérêts et pénalités	884	50
	<u>18 986</u>	<u>14 781</u>

**4 - SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES ET AUTRES**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Subventions du gouvernement fédéral		
A.A.D.N.C.	908 581	791 174
C.E.P.N.	13 833	
Pêches et Océan Canada	217 448	154 098
Ministère des ressources naturelles	90 435	90 435
CLPN	203 239	192 163
A.P.N.Q.L.	30 000	
	<u>1 463 536</u>	<u>1 227 870</u>
Subventions du gouvernement provincial		
Secrétariat à la condition féminine	20 000	
Secrétariat aux Affaires Autochtones	176 500	150 000
C.R.É. du Bas-Saint-Laurent	38 525	38 525
MCCCF	26 250	26 250
Ministère du Conseil exécutif		1 500
	<u>261 275</u>	<u>216 275</u>
	<u>1 724 811</u>	<u>1 444 145</u>

**5 - ENCAISSE**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
L'encaisse comprend ce qui suit :		
FONDS NON AFFECTÉS		
Fonds d'exploitation	<u>559 337</u>	<u>266 891</u>

**Première Nation Malécite de Viger**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 mars 2015

**6 - DÉBITEURS**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Taxes à la consommation à recevoir	51 465	47 605
Autres montants à recevoir	38 650	80 411
	<u>90 115</u>	<u>128 016</u>
Provision pour mauvaises créances	<u>(26 242)</u>	<u>(26 242)</u>
	<u>63 872</u>	<u>101 774</u>

**7 - FONDS EN FIDUCIE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

Les comptes en fiducie proviennent des fonds obtenus à partir de capitaux ou de sources de revenus comme il est indiqué à l'article 62 de la Loi sur les Indiens. Ces fonds sont détenus en fiducie dans le Trésor du gouvernement du Canada. La gestion de ces fonds est principalement régie par les articles 63 à 69 de la Loi sur les Indiens.

	Solde d'ouverture	Revenus d'intérêts	Solde de clôture	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	224 754	6 363	231 117	231 117	224 754
Capitaux	61 181	1 732	62 913	62 913	61 181
	<u>285 935</u>	<u>8 095</u>	<u>294 030</u>	<u>294 030</u>	<u>285 935</u>

**8 - STOCKS DESTINÉS À LA VENTE**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Artisanat	<u>4 020</u>	<u>6 028</u>

**Première Nation Malécite de Viger**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 mars 2015

**9 - SOMMES À RECEVOIR DES GOUVERNEMENTS ET D'AUTRES ORGANISMES PUBLICS**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
<b><u>Gouvernement fédéral</u></b>		
Préparation aux négociations (A.A.D.N.C.) (# 1222-0001)	18 000	36 250
Bâtiments communautaires (A.A.D.N.C.) (# 8751-0001)		3 407
Réserve Withworth (A.A.D.N.C.) (# 8102-0001)		5 850
MCCCF-VVAP-Culture (A.A.D.N.C.) (# 4878-0001)	2 432	2 630
Pêches et Océan Canada	16 545	195 339
CLPN	23 981	83
C.E.P.N.	3 458	3 450
A.P.N.Q.L.		678
<b><u>Gouvernement provincial</u></b>		
Ministère des ressources naturelles	22 609	22 609
MCCCF		17 500
Secrétariat de la condition féminine	2 000	
Secrétariat aux Affaires Autochtones	290 000	160 000
CSSSPNQL	883	883
<b><u>Autre organisme public</u></b>		
C.R.É. du Bas-Saint-Laurent	58 262	
	<u>438 170</u>	<u>448 678</u>

**10 - PLACEMENTS**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
100 actions de catégorie « F » de Les Crevettiers Marinard inc.	100	100
Participation dans Énergie Éolienne Bas-Saint-Laurent, SENC	1 000	
Avances à Énergie Éolienne Bas-Saint-Laurent, S.E.N.C. sans intérêt ni modalités d'encaissement	99 733	
Autres placements <sup>(a)</sup>	1 236	1 236
	<u>102 069</u>	<u>1 336</u>

(a) Ces sociétés sont inactives.

**11 - CRÉDITEURS**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	149 700	491 410
Salaires à payer	17 037	16 491
Sommes à remettre à l'État	26 760	21 257
	<u>193 497</u>	<u>529 158</u>

**12- SOMMES À PAYER À DES GOUVERNEMENTS ET D'AUTRES ORGANISMES PUBLICS**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
<b>Gouvernement fédéral</b>		
CLPN	1 126	

**Première Nation Malécite de Viger**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 mars 2015

**13 - REVENUS REPORTÉS**

	Financement			
	Solde d'ouverture	reçu (revenus constatés)	Solde de clôture	
	\$	\$	\$	
				<u>2015</u>
				<u>2014</u>
				\$
				\$
<b>Gouvernement provincial</b>				
MCCCF-VVAP-Culture	26 249	(26 249)		26 249
Secrétariat aux Affaires Autochtones - Soutien à la consultation		134 999	134 999	134 999
	<u>26 249</u>	<u>108 750</u>	<u>134 999</u>	<u>134 999</u>
				<u>26 249</u>

**14 - DETTE À LONG TERME**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Billet à payer, sans intérêt, échéant en mars 2016	51 683	51 683
Emprunt SOCCA, garanti par des terrains et un entrepôt dont la valeur comptable nette est de 541 139 \$ au 31 mars 2015, 6 %, remboursable par versements mensuels de 2 532 \$, capital et intérêts, échéant en juillet 2028	277 188	290 494
Emprunt SOCCA, garanti par des terrains et un entrepôt dont la valeur comptable nette est de 541 139 \$ au 31 mars 2015, 6 %, remboursable par versements mensuels de 777 \$, capital et intérêts, échéant en décembre 2024	68 698	342 177
	<u>397 569</u>	<u>342 177</u>

Les versements sur la dette long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 75 136 \$ en 2016, 24 191 \$ en 2017, 25 116 \$ en 2018, 26 048 \$ en 2019 et à 27 281 \$ en 2020.

**15 - OBLIGATIONS RELATIVES AU TITRE DES AVANTAGES DU PERSONNEL**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Vacances à payer	<u>42 609</u>	<u>41 328</u>

**Première Nation Malécite de Viger**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 mars 2015

**16 - PLACEMENTS IMMOBILIERS**

	<b>2015</b>		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains	10 000		10 000
Bâtiments	43 945	11 539	32 406
	<u>53 945</u>	<u>11 539</u>	<u>42 406</u>
	<b>2014</b>		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains	10 000		10 000
Bâtiments	43 945	10 440	33 505
	<u>53 945</u>	<u>10 440</u>	<u>43 505</u>

**17 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<b>2015</b>		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains	230 085		230 085
Bâtiments	105 730	39 644	66 086
Entrepôt - Rimouski	790 024	95 819	694 205
Équipement - entrepôt Rimouski	14 098	6 032	8 066
Équipement - pêche	169 123	69 912	99 211
Équipement - tee pee	11 810	9 445	2 365
Mobilier et équipement de bureau	165 369	136 035	29 334
Centre administratif	380 973	173 059	207 914
Maisons mobiles, chalets et ameublement	134 363	60 605	73 758
Matériel roulant	110 026	110 026	0
Bateaux	1 594 161	1 473 832	120 329
Équipement informatique	86 782	45 781	41 001
	<u>3 792 546</u>	<u>2 220 190</u>	<u>1 572 356</u>

**Première Nation Malécite de Viger**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 mars 2015

**17 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)**

			2014
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrain	105 000		105 000
Bâtiments	105 730	37 001	68 729
Entrepôt - Rimouski	790 024	76 068	713 956
Équipement - entrepôt Rimouski	14 098	5 092	9 006
Équipement - pêche	170 623	58 537	112 086
Équipement - tee pee	11 810	8 658	3 152
Mobilier et équipement de bureau	165 369	125 010	40 359
Centre administratif	380 973	163 180	217 793
Maisons mobiles, chalets et ameublement	134 363	57 246	77 117
Matériel roulant	150 305	143 734	6 571
Bateaux	1 523 628	1 462 487	61 141
Équipement informatique	86 782	39 996	46 786
	<u>3 638 705</u>	<u>2 177 008</u>	<u>1 461 696</u>

**18 - CHARGES PAYÉES D'AVANCE**

	2015	2014
	\$	\$
Taxes foncières	3 830	10 882
Assurances	4 978	33 407
Cotisations	7 700	7 700
Divers	777	776
Observateur de la pêche	10 759	11 381
Dépôt de garantie	350	350
Frais d'élections		21 474
	<u>28 394</u>	<u>85 970</u>

**19 - GARANTIES BANCAIRES**

L' emprunt bancaire autorisé au montant de 50 000 \$ porte intérêt au taux préférentiel plus de 4 % et est renouvelable annuellement. Au 31 mars 2015, le taux d'intérêt est de 6,85 % (8 % au 31 mars 2014).

De plus, la société a à sa disposition un emprunt à demande d'un montant autorisé de 250 000 \$ dont la totalité du montant n'a pas encore été utilisée. Les terrains et les entrepôts sont affectés à la garantie de l'emprunt à demande. Celui-ci porte intérêt au taux de 7,75 %. En vertu de la convention de crédit, la société doit se conformer à certaines clauses restrictives. Au 31 mars 2015, la société respecte ces clauses restrictives.



## Première Nation Malécite de Viger

### Notes complémentaires

au 31 mars 2015

#### 20 - ÉVENTUALITÉS

À chaque exercice, le prix de vente des crevettes et des crabes subit des variations pouvant avoir un impact sur la valeur des droits de pêche.

La Première Nation Malécite de Viger a conclu des accords de contribution avec différents ministères du gouvernement fédéral. Le financement versé conformément à ces accords est assujéti à un remboursement si la Première Nation Malécite de Viger ne respecte pas les conditions de ceux-ci.

#### 21 - DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Une partie importante du revenu de la Première Nation Malécite de Viger provient de subventions gouvernementales fédérales et provinciales, soit 43 % (37 % en 2014) et des revenus de la pêche, soit 52 % (59 % en 2014). La nature et la portée de ces revenus ont une telle importance que la Première Nation Malécite de Viger en dépend sur le plan économique.

#### 22 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

L'actif d'impôts futurs provenant des pertes d'exploitation n'est pas inscrit aux états financiers de la Société de développement Wulustuk inc. Ces pertes susceptibles de réduire les impôts sur les bénéfices de cette société pour les exercices futurs s'élèvent à 373 550 \$ au fédéral et provincial et se détaillent comme suit :

	<u>Fédéral</u>	<u>Provincial</u>
	\$	\$
Montant des pertes fiscales à reporter dans les délais suivants :		
2015	29 991	29 991
2026	7 518	7 518
2027	45 757	45 757
2028	50 873	50 873
2029	33 580	33 580
2030	20 040	20 040
2031	23 429	23 429
2032	22 487	22 487
2033	126 474	126 474
2034	6 778	6 778
2035	6 623	6 623
	<u>373 550</u>	<u>373 550</u>

**Première Nation Malécite de Viger****Notes complémentaires**au 31 mars 2015

---

**23 - OPÉRATIONS CONCLUES ENTRE APPARENTÉS**

Au cours de l'exercice, la société a conclu dans le cours normal de ses activités avec une société contrôlée par un Chef conseiller du Conseil de Bande les opérations suivantes :

- Elle a reçu un montant de 50 000 \$ (50 000 \$ en 2014) pour des revenus de pêche de concombres de mer et un montant de 915 \$ pour des revenus de pêche d'oursins.

Ces opérations ont été mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

**24 - ENGAGEMENT**

La société s'est engagée à investir un montant approximatif de 8 000 000 \$ dans sa participation dans Énergie Éolienne Bas-Saint-Laurent, SENC. Cet investissement sera financé par une dette à long terme d'un montant approximatif de 8 000 000 \$. Les modalités du placement et du financement restent à être déterminées.

**25 - ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN**

Le 28 avril 2015, le bateau de pêche Frédérique.C.II a été la proie des flammes. Le produit d'assurance qui devrait être encaissé au cours du prochain exercice est évalué à 400 000 \$ environ.

**26 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT**

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

**27 - RÉSULTATS BUDGÉTÉS**

Les résultats budgétés non audités sont fournis aux fins de comparaison; ils proviennent des estimations approuvées par le Conseil de Bande.

## Première Nation Malécite de Viger

### Notes complémentaires

au 31 mars 2015

#### 28 - DÉPENSES PAR OBJET

Voici un résumé des dépenses par objet

	2015	2014
Salaires et avantages sociaux	<b>1 313 325</b>	1 387 413
Frais de déplacement	<b>46 668</b>	61 423
Formation - Éducation	<b>496 740</b>	562 403
Dépenses de bureau	<b>9 940</b>	39 450
Frais d'intérêts	<b>18 972</b>	23 178
Activités commerciales	<b>464 933</b>	659 250
Entretien et réparations	<b>249 304</b>	310 287
Honoraires professionnels	<b>261 559</b>	426 631
Mauvaises créances	<b>3 450</b>	26 567
Autres	<b>483 865</b>	191 080
Amortissement	<b>204 222</b>	217 106
<b>Total</b>	<b>3 552 977</b>	3 904 787

**Première Nation Malécite de Viger**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 mars 2015

**29 - INFORMATION SECTORIELLE**

La Première Nation Malécite de Viger offre une gamme de services à ses membres. Aux fins de présentation de rapports à la direction, les opérations et les activités sont organisées et présentées par genre d'activités et lien de contrôle. Pour chaque segment faisant l'objet d'un rapport distinct, les revenus et dépenses sectoriels représentent à la fois les montants directement attribuables au secteur et les montants alloués de façon raisonnable. La présentation sectorielle est fondée sur les conventions comptables exposées dans le résumé des principales conventions comptables figurant à la note 2. Voici les résultats de chaque segment pour l'exercice.

	Éducation			Santé			Développement économique			Bâtiments communautaires			Administration des bandes			Services à la communauté			Autres		
	Budget 2015	2015	2014	Budget 2015	2015	2014	Budget 2015	2015	2014	Budget 2015	2015	2014	Budget 2015	2015	2014	Budget 2015	2015	2014	Budget 2015	2015	2014
<b>Revenus :</b>																					
Gouvernement fédéral transferts de fonctionnement	505 238	690 951	506 963				280 000	451 792	354 098	17 328	26 934	51 396	181 938	181 769	182 010	26 330	22 505	26 330	120 000	114 150	257 073
Gouvernement provincial transferts de fonctionnement							150 000	118 525	64 775							17 500	27 750	1 500		90 435	
Activités économiques							1 953 200	2 082 072	2 254 412												
Autres revenus			24 800				21 700	190 554	340 663		1 320		32 000	14 967	34 186		7 820	28 406			
<b>Total des revenus</b>	<b>505 238</b>	<b>690 951</b>	<b>531 763</b>				<b>2 404 900</b>	<b>2 842 943</b>	<b>3 013 948</b>	<b>17 328</b>	<b>28 254</b>	<b>51 396</b>	<b>213 938</b>	<b>196 736</b>	<b>216 196</b>	<b>43 830</b>	<b>58 075</b>	<b>56 236</b>	<b>120 000</b>	<b>204 585</b>	<b>257 073</b>
<b>Dépenses:</b>																					
Salaires et charges sociales	77 996	85 970	88 024				881 311	721 417	845 955	22 873	26 742	25 683	364 850	363 524	290 442	44 409	44 574	41 414	77 095	71 097	95 894
Service de la dette									3 891	12 000	18 102	14 731									
Amortissement							155 675	150 053	168 847	30 000	30 133	31 053	16 000	24 036	17 206						
Autres dépenses	480 600	516 841	589 157		840	(115)	1 006 360	1 078 288	1 157 228	18 080	69 531	76 551	307 400	191 489	272 570	9 600	19 313	18 422	44 410	141 029	167 833
<b>Total des dépenses</b>	<b>558 596</b>	<b>602 811</b>	<b>677 181</b>		<b>840</b>	<b>(115)</b>	<b>2 043 346</b>	<b>1 949 758</b>	<b>2 175 921</b>	<b>82 953</b>	<b>144 508</b>	<b>148 018</b>	<b>688 250</b>	<b>579 049</b>	<b>580 218</b>	<b>54 009</b>	<b>63 887</b>	<b>59 836</b>	<b>121 505</b>	<b>212 126</b>	<b>263 727</b>
Excédent (déficit) de l'exercice	(53 358)	88 140	(145 418)		(840)	115	361 554	893 185	838 027	(65 625)	(116 254)	(96 622)	(474 312)	(382 313)	(364 022)	(10 179)	(5 812)	(3 600)	(1 505)	(7 541)	(6 654)